|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***im*** | ***logo CAFI*** | ***Logo-fonared_4*** | ***LOGO BM*** | ***Logo province de mai-ndombe*** | cid:image003.png@01D444FA.EFAA1180 | ***Logo WWC*** |

**PIREDD MAI-NDOMBE**

**RAPPORT SEMESTRIEL SUR L’ETAT D’AVANCEMENT DU PROGRAMME REDD+**

**1er JANVIER – 30 JUIN 2019**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Titre du Programme & Référence**  |   | **Localité, Secteur/Thème(s) du Programme**  |
| Titre du Programme REDD+ : Projet intégré REDD+ du Mai-NdombeRéf. du Programme : 00103850  | Localité : Province du Mai-Ndombe  |
| Secteur/Thème(s) : Projet intégré |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Organisations participantes**  |   | **Partenaires de mise en œuvre**  |
| Initiative pour la Forêt de l’Afrique Centrale Fonds National REDDBanque mondialeMinistère de l’Environnement et Développement Durable / Unité de Coordination du Programme d’Investissement pour la ForêtProvince du Mai-NdombeConsortium FRMi/WWC | **Unité de coordination du programme pour l’investissement forestier (UC-PIF) :** en charge de la mise en œuvre du programme pour le compte du gouvernement congolais tel que stipulé dans l’accord de don signé avec la Banque mondiale**Consortium FRMi/WWC :** Maître d'Ouvrage Délégué sélectionné par l’UC-PIF |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Budget du Programme (US$)** |   | **Durée du Programme (mois)** |
| * Contribution du Fonds : 20 millions de $ (phase 1) + 10 millions de $ (phase 2)
* Contribution de(s) agence(s) : 0
* Contribution du Gouvernement : 0
* Autres Contributions : 0
* **TOTAL: 20 millions de $**
 | Durée totale : Phase 1 : 36 mois, Phase 2 : 24 mois Date de démarrage3 : 18/05/2018 Date de clôture originale*4* *: 18/05/2022* Date de clôture actuelle5*: -* |

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Soumis par:**  |
| o  | Nom: Laurent Valiergue, sur proposition du Coordonnateur du PIF |
| o  | Chargé de Projet, Banque mondiale |
| o  | E-mail:lvaliergue@worldbank.org |

|  |
| --- |
| **Evaluation du Programme**  |
| Evaluation – *(à joindre le cas échéant)*   Oui  **Non** Date : dd.mm.yyyy) Evaluation à mi-parcours *– (à joindre le cas échéant)*  Oui  **Non** Date: \_ dd.mm.yyyy):  |

TABLE DES MATIERE

[ACRONYMES 3](#_Toc18054496)

[RESUME 4](#_Toc18054497)

[I. ATTEINTE DES OBJECTIFS 5](#_Toc18054498)

[II. RESULTATS 5](#_Toc18054499)

[II.1 Description des résultats par effets 5](#_Toc18054500)

[II.2 Retards dans la mise en œuvre, défis, leçons apprises et meilleures pratiques 7](#_Toc18054501)

[II.3 Appréciation qualitative sur l’état d’avancement général du projet 8](#_Toc18054502)

[II.4 Cadre des résultats 9](#_Toc18054503)

[II.5 Contribution du PIREDD à l’atteinte des jalons de la lettre d’intention 12](#_Toc18054504)

[III. GESTION PARTICIPATIVE, GENRE ET GROUPES CIBLES 16](#_Toc18054505)

[III.1 Gestion participative 16](#_Toc18054506)

[III.2 Aspect genre 16](#_Toc18054507)

[III.3 Changement de la perception et des attitudes des groupes cibles 16](#_Toc18054508)

[IV. GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE 17](#_Toc18054509)

[V. SUIVI EVALUATION 21](#_Toc18054510)

[VI. GESTION DES RISQUES 22](#_Toc18054511)

[VII. ANNEXES 23](#_Toc18054512)

[ANNEXE 1 : Rapport de mission sur le diagnostic agricole du Territoire de Kiri 23](#_Toc18054513)

[ANNEXE 2 : Rapport de mission sur le diagnostic agricole du Territoire d’Inongo 23](#_Toc18054514)

[ANNEXE 3 : Protocole d’Accord entre le PIREDD et les Services Techniques de l’Agriculture du Territoire d’Inongo 23](#_Toc18054515)

# ACRONYMES

ALE : Agence Locale d’Exécution

BM : Banque Mondiale

CAFI : Initiative pour la Forêt d’Afrique Centrale

CARG : Comité Agricole Ruraux de Gestion

CF : Cadre Fonctionnel

CLD : Comité Local de Développement

CLIP : Consentement Libre Informé Préalable

CCNUCC : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

FONAREDD : Fonds National REDD

FRMi : FRM Ingénierie

LOI : Lettre d’intention entre la RDC et CAFI

MGPR : Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours

MEDD : Ministère de l’Environnement et Développement Durable

MOD : Maître d’Ouvrage Délégué

PA : Peuple Autochtone

PDD : Plan de Développement Durable

PGAPF : Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers

PGES : Plan de Gestion Environnemental et Social

PIF : Programme d’Investissement pour la Forêt

PIREDD : Projet intégré REDD

PPA : Plan en Faveur des Peuples Autochtones

PSE : Paiement pour Services Environnementaux

PTBA : Plan de Travail Budgétisé Annuel

RDC : République Démocratique du Congo

REDD : Réduction des émissions liées à la Déforestation et la Dégradation des Forêts

UC-PIF : Unité de Coordination du Programme d’Investissement pour la Forêt

WWC : Wildlife Works Carbon

WWF : World Wildlife Fund

# RESUME

Le PIREDD Mai-Ndombe vise à étendre aux Territoires d’Inongo, Kiri, Kutu et Oshwe, les investissements sectoriels et habilitants que la composante 1 du Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers (PGAPF) mis en oeuvre sur les Territoires de l’ex-District du Plateaux (PIREDD Plateaux). Ses objectifs globaux sont d’améliorer les conditions de vie des populations et la gestion des paysages forestiers afin de réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts.

Le projet est mis en œuvre par le Ministère de l’Environnement et Développement Durable (MEDD) à travers l’Unité de Coordination du Programme d’Investissement Forestier (UC-PIF) avec l’encadrement de la Banque Mondiale. Le projet est financé par l’Initiative pour la Forêt d’Afrique Centrale (CAFI) à travers le Fonds National REDD (FONAREDD) à hauteur de 20 millions de dollars, comme première tranche de financement.

Durant la période considérée, les principales activités ont été :

* La fin des recrutements prévus au PPM 2019 mis à part un ingénieur TP prévu pour Kiri et la résolution de quelques changements (dont le Chef de projet) ;
* L’amplification du soutien à la gouvernance des ressources naturelles du niveau Territoire au niveau terroir sur Kutu (PDD, CLD, PSG) et démarrage sur les trois autres Territoires selon des méthodologies qui se sont consolidées à l’épreuve du terrain. Le renforcement des capacités des services techniques est au stade de la contractualisation ;
* L’avancement presque final des diagnostics et études préalables sur routes et ponts issus du plan d’urgence et des possibilités du projet ayant permis d’élaborer un premier plan général d’intervention sur les infrastructures routes, ponts et bac de la Province ;
* La conduite et achèvement des Marchés nécessaires au déploiement des bases de Territoire et à la réalisation de la première saison de plantation ;
* La configuration de la première campagne d’appui aux investissements agro forestiers de 36 CLD sur Kutu pour se déployer en juillet. Elle accompagnera près de 2 000 bénéficiaires (dont 44% de femmes), pépiniéristes et planteurs acacia + manioc pour une envergure de 600 ha. pour la saison 2019 A ;
* Validation de la consultation pour identifier des priorités en faveur des peuples autochtones.

Notons par ailleurs qu’au cours de cette période, la réunion du Comité Provincial de Pilotage du projet ne s’est pas tenue en juin comme initialement prévu en raison du retard observé dans les élections provinciales (le COPIL sera organisé en septembre).

# ATTEINTE DES OBJECTIFS

L’atteinte des objectifs du PIREDD ne pourra commencer à être évaluée qu’après deux ans d’exécution des activités sur le terrain, soit à la mi-2021.

# RESULTATS

## II.1 Description des résultats par effets

**Effet 1 : Investissements agricoles respectueux de la forêt et améliorant les moyens d’existence des populations rurales, y compris des personnes vulnérables.**

Le PIREDD prévoit la mise en culture de cultures pérennes en forêt (10 000 hectares de café, cacao, hévéa et palmier à huile) et en savanes (1 650 hectares de palmiers à huile).

L’équipe du projet a déjà pu identifier un certain nombre de filières à potentiel, qui ont orienté la conception des appuis proposés pour la mise en œuvre des PSG. Il s’agit de l’huile de palme, du miel, du cacao, de la banane plantain et du piment séché. En outre, les activités suivantes ont été menées en prévision des investissements à réaliser. Il s’agit de :

* la définition des interventions agricoles qui seront proposées sur chaque Territoire par les Chefs de base appuyés par les Experts Encadrants Agronomes ;
* la réalisation du diagnostic agricole des Territoires d’Inongo et de Kiri (voir annexe)
* l’identification de 31 terroirs, où les appuis à la mise en œuvre de PSG finalisés seront réalisés dès le début du second semestre ;
* le lancement des marchés concernant les commandes de matériel végétal et de matériel pour les pépinières pour la Saison A 2019 ;
* l’accompagnement de quatre pépiniéristes dans le passage de la pré pépinière à la pépinière de palmiers à huile ;
* la sensibilisation des porteurs des projets des CLD déjà identifiés.

**Effet 2 : Réduction de la part de bois énergie non-durable.**

Le projet prévoit d’augmenter la quantité de bois énergie dans la Province à travers la réalisation de 3 350 hectares d’Acacia et la mise en place de 30 000 hectares de mise en défens. Les zones de plantations et de conservation seront identifiées dans le cadre de l’élaboration des plans d’aménagement. Le projet prépare la saison A 2019 (600 ha. prévus) avec l’achat de matériels végétaux, d’outils aratoires, etc.

**Effet 3 : La déforestation et la dégradation issues de l’exploitation des forêts est réduite grâce à une gestion plus durable.**

Afin d’améliorer la gestion des ressources forestières (notamment avec les mises en défens), le projet prévoit d’accompagner la structuration ou la redynamisation de 600 Comités locaux de Développement (CLD) parmi les 1 300 villages identifiés dans le Mai-Ndombe. Il appuie également les Comités Agricoles Ruraux de Gestion (CARG) dans les Territoires et les Secteurs/Groupements.

Durant le période sous revue, suite à la signature du contrat avec l’ONG AMAR, le projet a appuyé la structuration ou la redynamisation des 68 premiers CLD de terroirs sur le Territoire de Kutu (statuts et ROI en cours). La structuration du milieu a également débuté sur le Territoire d’Inongo (ONG Nouvelle vision du Développement) et en préparation pour les Territoires de Kiri (ONG Congo Vert) et d’Oshwe (Equipe MIKA).

Aux échelons supérieurs, 9 CARG de Secteurs ont également été créés ou redynamisés avec l’appui du Projet. Des réunions de consultations et de sensibilisation ont été également menées avec 8 Groupements dans le cadre de la structuration des terroirs.

Enfin, des protocoles d’Accord ont commencé à être signé avec les services techniques des Territoires (exemple en annexe du protocole d’Accord avec les Services techniques en charge de l’Agriculture sur le Territoire d’Inongo).

**Effet 4 : Les activités humaines sont mieux planifiées permettant une optimisation de l’utilisation de l’espace et une diminution de leur impact.**

Le projet a retenu une approche dite « top-down » afin que le Plan de Développement Durable (PDD) de la Province oriente l’élaboration des plans dans les Territoires, Secteurs, Groupements et terroirs. Des processus itératifs entre ces différents échelons seront par la suite établis afin d’assurer un aménagement du territoire cohérent et permettant l’acheminement des produits agricoles vers Kinshasa.

Des réunions et consultations avec les différentes entités territoriales ont permis de définir les premières approches d’aménagement (draft de PDD) et de préciser la méthodologie de sélection des Groupements et terroirs cibles.

Le modèle de PSG des terroirs a aussi été validé et une première dizaine de PSG sont en cours de validation pour des terroirs des Territoires de Kutu et d’Inongo. Ces documents de planification encadreront les premiers investissements du PIREDD.

Concernant les investissements structurants, le Projet a poursuivi le diagnostic des pistes (585 km diagnostiqués), ponts (36 ml) et digues (16 km) à construire ou réhabiliter. Il a également effectué la caractérisation socio-environnementales de ces investissements. Sur cette base, le Projet prépare un Plan Général d’Intervention qui sera articulé avec les interventions de l’Office des Routes et validé par les Autorités Provinciales.

En outre, le projet prépare la caractérisation socio-environnementale et la réalisation d’études (Avant-Projet Sommaire et Détaillé) avant le mise en place du bac de Lediba.

**Effet 5 : Les droits fonciers permettent l’évolution durable de l’exploitation forestière et agricole**

Durant la période de rapportage, le PIREDD a appuyé la délimitation de 68 Terroirs et a commencé à réaliser une dizaine de PSG qui indiquent les affectations des terres (zones agricoles, de pêche, de conservation, de foresterie communautaire, etc).

Pour rappel, il est prévu l’élaboration un Edit provincial relatif au « processus de planification et d’aménagement pour la gestion durable des ressources naturelles du Mai-Ndombe ». Ce processus, porté par le PIREDD Plateaux (WWF), permettra de rendre juridiquement contraignants les différents plans d’aménagement. Ce processus a été suspendu pendant la campagne électorale et reprendra après l’installation du nouvel exécutif.

**Effet 6 : La pression humaine sur les forêts, liée aux phénomènes migratoires et à la dynamique démographique est réduite.**

Le projet prévoit l’augmentation de 5 à 10% de la prévalence contraceptive moderne et la sensibilisation de 180 000 personnes sur les questions de planification familiale, à la prévention du d’Ebola et du VIH Sida.

En accord avec le FONAREDD, ces activités ont été suspendues dans l’attente de leur mise en articulation avec un programme sectoriel intervenant dans le Mai-Ndombe. En effet, vu l’enveloppe disponible et en l’absence d’expertise spécifique au sein de l’Agence Locale d’Exécution, il n’est pas pertinent pour le PIREDD d’intervenir dans ce domaine de manière isolée.

**Effet 7 : La bonne gouvernance est assurée permettant une mise en oeuvre effective, transversale, intégrée, transparente, équitable et durable de REDD+, basée sur les résultats et intégrant l’information, la consultation, la participation et l’approbation de toutes les parties prenantes, y compris équitablement entre les femmes et les hommes.**

L’Agence Locale d’Exécution s’assure de la participation des différentes parties prenantes dans le pilotage et la mise en œuvre des activités, y compris des femmes et des peuples autochtones (cf. section III.).

Concernant les Peuples Autochtones, l’ONG OSAPY a entrepris l’actualisation du Plan en Faveur des Peuples Autochtones (en cours de finalisation) et s’assure de leur intégration dans les processus en cours de structuration du milieu. Plusieurs ateliers et autres actions de sensibilisations (diffusions radios) ont été réalisés durant la période de rapportage.

En raison des élections provinciales et de l’installation du nouvel exécutif, le Comité provincial initialement prévu en juin a été reporté en septembre 2019. Des consultations ont toutefois été conduite avec le Gouverneur élu et des membres de son cabinet.

## II.2 Retards dans la mise en œuvre, défis, leçons apprises et meilleures pratiques

Durant la période de rapportage, le projet a rencontré deux difficultés principales :

* Du fait du retard pour la tenue des élections provinciales, les échanges avec les Autorités provinciales sont restés limités durant près de six mois. Ceci a freiné le démarrage de plusieurs processus comme l’élaboration du PDD de la Province, de l’Edit provincial relatif à l’aménagement du territoire, etc. Le COPIL Provincial initialement prévu en juin a été décalé en septembre.
* La démission du chef de projet de l’ALE au deuxième trimestre a pu être surmontée grâce aux efforts entrepris par l’ALE et au recrutement rapide d’un nouveau chef de projet. Cette bonne transition a permis de ne pas suspendre et même de relancer plusieurs processus.

## II.3 Appréciation qualitative sur l’état d’avancement général du projet

L’état d’avancement du projet au premier semestre 2019 est jugé satisfaisant avec une intensification des activités au deuxième trimestre. Les activités de structuration du milieu et d’élaboration des plans d’aménagement ont démarré ou sont en voie de démarrage sur chacun des quatre territoires. Ils permettront d’orienter les investissements à partir du deuxième semestre 2019 (début des activités agricoles notamment)

Par ailleurs, suite à la mobilisation de l’ALE et avec l’arrivée d’un nouveau comptable, la gestion financière du PIREDD s’est améliorée depuis le début de l’année.

## II.4 Cadre des résultats

| **Outcome / Output** | **Unité** | **Baseline** | **Cibles** | **Résultats** | **Commentaires** | **Ajustement de la cible (cas échéant)** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Valeur** | **Année** | **Source** | **2 ans** | **3 ans** | **2018** | **S1 2019** |
| **Impact 1 : Réduction des émissions de gaz à effet de serre dues au déboisement et à la dégradation des forêts, et augmentation de l’absorption par les puits dans le secteur forestier**  |
| Emissions réduites et absorptions augmentées  | M tCO2 | 0 | 2017 | DIAF/SNSF | 5,2 | 9,8 | 0 | 0 | Suivi par la DIAF dans le cadre du SNSF |  |
| **Impact 2 : Co-bénéfices de développement** |
| Personnes avec des moyens d’existence meilleurs du fait du projet (revenus monétaires et non monétaires) | Nombre | 0 | 2017 | Etude | 40 000 | 100 000 | 0 | 0 | Méthodologie en préparation.  |  |
| Nombre de femmes | 0 | 2017 | Etude | 20 000 | 50 000 | 0 | 0 |  |
| Nombre de PA | 0 | 2017 | Etude | 4 000 | 10 000 | 0 | 0 |  |
| **Outcome 1 : Investissements agricoles respectueux de la forêt et améliorant les moyens d’existence des populations rurales, y compris des personnes vulnérables et marginalisées.** |
| Output n°1.1 : Superficies en zone forestière sous système de culture durables ou à dégradation atténuée  | ha | 0 | 2017 |  Fiche de suivi Agroforestiers | 3 000 | 6 000 | 0 | 0 | Réalisation des diagnostics agricoles. Recrutement d’un assistant technique en cours. Première pépinières de paniers nains sur le Territoire de Kutu  |   |
| Output n°1.2 : Superficies de savanes sous système de cultures durables ou à dégradation atténuée | ha | 0 | 2017 |  Fiche de suivi des activités | 495 | 990 | 0 | 0 |   |
| **Outcome 2 : Réduction de la part de bois énergie non-durable** |
| Output n°2.1 : Augmentation de la quantité de bois énergie produite par les plantations agro-forestières et par les mises en défens | ha | 0 | 2017 | Fiche de suivi agroforestier  | 1 000 | 2 000 | 0 | 0 | Préparation de la saison A 2019 |  |
| ha | 0 | 2017 | PV de mise en défens | 9 000 | 18 000 | 0 | 0 | Dans le cadre des PSG en cours d’élaboration |  |
| **Outcome 3 : La déforestation et la dégradation issues de l’exploitation des forêts est réduite grâce à une gestion plus durable** |
| Output 3.1 : Augmentation du nombre de communautés et d’ETD soutenues pour la mise en œuvre de la foresterie communautaire | Nombre de PSG | 0 | 2017 | PSG | 300 | 600 | 0 | 0 | Une dizaine de PSG sont en cours de finalisation pour les Territoires de Kutu et d’Inongo |  |
| ha | 0 | 2017 | PV de mise en conservation | 3000 | 6000 | 0 | 0 | Dans le cadre des PSG en cours d’élaboration |  |
| **Outcome 4 : Les activités humaines sont mieux planifiées permettant une optimisation de l’utilisation de l’espace et une diminution de leur impact sur les forêts** |
| Output 4.1 : Nombre de secteurs administratifs, territoires et provinces disposant d’un plan d’usage des sols respecté | Nombre | 0 | 2017 | PDD | 21 | 21 | 0 | 0 | Les 4 Territoires et 9 CARG ont commencé l’élaboration de leur PDD |  |
| **Outcome 5 : Les droits fonciers permettent l’évolution durable de l’exploitation forestière et agricole** |
| Output 5.1 : Edits fonciers provinciaux élaborés de manière participative | Nombre | 0 | 2017 | L’édit | 0 | 1 | 0 | 0 | Une version technique de l’édit a été élaborée et sera débattue avec les autorités provinciales au deuxième semestre 2019. Ce processus est porté par le PIREDD Plateaux avec la participation du PIREDD Mai-Ndombe.  |  |
| Output 5.2 : Coordinations foncières fonctionnelles | Nombre | 0 | 2017 | Rapport d’activité de la coordination | 1 | 1 | 0 | 0 | Les appuis nécessaires pour assurer la fonctionnalité des services techniques seront déployés eu deuxième semestre 2019 dans le cadre de protocoles d’accord avec le PIREDD.  |  |
| Output 5.3 : Conseils consultatifs de l’agriculture fonctionnels Nombre | Nombre | 0 | 2017 | Rapport d’activités des CART | 4 | 4 | 0 | 0 | Le processus de structuration des CARG de Territoire a débuté.  |  |
| Output 5.4 : Carte(s) des diverses emprises foncières sectorielles formelles ou informelles, publiques et privées | Nombre | 0 | 2017 | Carte provinciale | 1 | 1 | 0 | 0 | Des premières cartes ont été réalisés dans le cadre des diagnostics agricoles de Territoires ou pour la préparation du Plan Route |  |
| Nombre | 0 | 2017 | Cartes participatives des terroirs | 300 | 600 | 0 | 10 | Une dizaine de PSG sont en cours de finalisation pour les Territoires de Kutu et d’Inongo.  |  |
| Ouput 5.5 Services de l’agriculture et du cadastre ont été formés et équipés | Nombre | 0 | 2017 | Rapport d’activités | 4 | 4 | 0 | 0 | Les appuis nécessaires pour assurer la fonctionnalité des services techniques seront déployés au courant de l’année 2019 dans le cadre de protocoles d’accord avec le PIREDD (en cours de signature) |  |
| Output 5.5 : Terroirs villageois cartographiés de manière participative | % | 0 | 2017 | PSG | 23 | 46 | 0 | 10 | Une dizaine de PSG sont en cours de finalisation pour les Territoires de Kutu et d’Inongo.  |  |
| **Effet 7 : La pression humaine sur les forêts, liée aux phénomènes migratoires et à la dynamique démographique, est réduite** |
| Output 7.1 : La prévalence contraceptive moderne augmente | % | 5 | 2017 | Rapport d’activités | 7 | 8 | 0 | 0 | Les activités n’ont pas démarré |  |
| Output 7.2 : Ménages agricoles du District du Mai-Ndombe ayant bénéficié de programmes de sensibilisation à la planification familiale et à la prévention d'Ebola et du VIH SIDA Nombre | Nombre | 0 | 2017 | Rapport d’activités | 90 000 | 135 000 | 0 | 0 | idem |  |
| **Effet 8 : La bonne gouvernance est assurée permettant une mise en œuvre effective, transversale et intégrée, transparente, équitable et durable de REDD+, basée sur les résultats, et intégrant l’information, la consultation, la participation et l’appropriation de toutes les parties prenantes, y compris équitablement entre les femmes et les hommes** |
| Output 8.1 : Nb structures de gouvernance renforcées ou créées et fonctionnelles | Nombre de CLD | 0 | 2017 | Statuts et ROI | 300 | 600 | 0 | 68 | 68 CLD des Territoires ont été créés ou redynamisés. Ils disposeront bientôt de leur statut et ROI |  |
| Conseil Provincial des Forêts | 0 | 2017 | Arrêté | 1 | 1 | 0 | 0 | Le CPF sera mis en place après les élections provinciales |  |
| CART | 0 | 2017 | Statuts et ROI | 4 | 4 | 0 | **4** | Les quatre CARG de Territoires et 9 CARG de Secteurs sont restructurés.  |  |
| Output 8.1 : Participants à des activités de concertation durant la phase de mise en œuvre du projet | Nombre | 0 | 2017 | Liste de présence, rapport d’activités | 20 000 | 40 000 | 0 | 15 885 |  |  |
| Nombre de femmes | 0 | 2017 | Liste de présence, rapport d’activités | 7 000 | 15 000 | 0 | 5 186 |  |  |
| **Autres résultats (non repris dans les effets précédents)**  |
| Output 1 : Mise en œuvre du PPA | Nombre de micro-projets  | 0 | 2017 | Rapport d’activités | 0 | 20 | 0 | 0 | L’actualisation du PPA réalisée par OSAPY est en cours de validation. |  |
| Output 2 : Soutien au développement des filières (café, cacao, hévéa, huile de palme) | Nombre de filières structurées | 0 | 2017 | Rapports d’activités | 0 | 4 | 0 | 0 | Le recrutement de l’assistant technique en charge de la structuration de 4 filières est en cours.  |  |
| Output 3 : Soutien au développement de la pêche responsable et d’autres investissements pour soutenir la mise en œuvre des PDD (création d’étangs piscicoles, etc.)  | A préciser | 0 | 2017 | A préciser | 0 | 0 | 0 | 0 | Les activités relatives à la pêche seront définies dans le cadre de l’élaboration des plans d’aménagement. |  |
| Output 4 : Investissement structurant  | Km2 de route | 0 | 2017 | Rapports d’activités | 0 | 700 | 0 | 0 | 585 km de routes ont été diagnostiqués sur l’ex-District du Mai-Ndombe (+200 km à reprendre du PIREDD Plateaux)  |  |
| Nombre de ponts | 0 | 2017 | Rapports d’activités | 0 | 41 | 0 | 0 | 36 ponts ont été diagnostiqués. + 16 km de digues. |  |
| bac | 0 | 2017 | PV de réception | 0 | 1 | 0 | 0 | Caractérisation socio-environnementales et études en préparation.  |  |

## II.5 Contribution du PIREDD à l’atteinte des jalons de la lettre d’intention

| **Type de jalon** | **Objectifs** | **Progrès accomplis** | **Points d’attention particuliers et solutions proposées** |
| --- | --- | --- | --- |
| **Agriculture** | « … efforts pour assurer des pratiques agricoles durables par les communautés locales et autochtones et pour limiter le déboisement et la dégradation des forêts résultant de cette agriculture à petite échelle » « Dispositif d’encadrement agricole et de production/distribution d’intrants en place dans chaque Programme Intégré REDD+ en fin d’année 2 de mise en oeuvre, pour une large diffusion de technologies agricoles durables allant dans le sens de la sédentarisation, et respectant les plans de zonage. » | Le diagnostic agricole du territoire de Kiri et d’Inongo ont été réalisés (annexes)Le recrutement de l’assistance technique en charge de la structuration de quatre filières est en cours Les premières pépinières (palmiers nains) et champs de démonstration de manioc ont été installés dans le territoire de KutuLe dispositif d’encadrement agricole est en cours d’élaboration  |  |
| **Energie** | « Réalisation des études de références dans les zones ciblées par les programmes intégrés sur la production, la consommation et l’efficacité énergétique dans l’utilisation de la ressource bois » | Les premières plantations d’acacias seront réalisées à partir de la grande saison culturale 2019 (septembre – décembre). | Le projet ne dispose pas de ressources financières pour la réalisation de ces études et devrait se focaliser sur les investissements. Ces études pourraient être réalisées par le FONAREDD et/ou le Programme Energie avec la participation du PIREDD  |
| **Forêt** | « La promotion et la mise en oeuvre de divers modèles locaux et communautaires de gestion des forêts fera partie intégrante de la politique forestière, avec des standards rigoureux et en accord avec l’Objectif 6 »« Les concessions sans plan d’aménagement approuvé, ou tout au moins soumis formellement et de manière transparente selon les conditions et dates limites prescrites par la loi et les réglementations en vigueur, seront restituées à l’Etat au plus tard le 1er janvier 2019 »« Un plan ambitieux pour combattre l’exploitation illégale est élaboré, validé de manière participative et progressivement mis en oeuvre, en s’appuyant notamment sur les considérations d’un Accord Volontaire dePartenariat entre la RDC et le FLEGT à promouvoir »« Dans le cadre de l’allocation de nouvelles concessions forestières industrielles, les procédures prévues par le Code forestier en termes (i) d’adjudication, (ii) d’enquête publique préalable, et (iii) de négociation des clauses sociales au profit des communautés dans le cadre du cahier des charge, seront réalisées en assurant des standards de qualité et de transparence particulièrement élevés ‐ y compris une déclaration des représentants des populations riveraines notifiant leur accord de principe pour engager des négociations sur les clauses sociales, comme prévu dans le cadre réglementaire ‐ et en accord avec l’Objectif 6 » | Pas de progrès accomplis sur la période de rapportage.  | Le PIREDD, à travers ses différentes expériences, contribuera à la mise en place des politiques et stratégies portant sur la conservation des forêts.Le PIREDD n’intervient pas dans les processus d’allocation ou de restitutions des concessions forestières. Il interagit avec les concessionnaires comme avec les autres parties prenantes dans le cadre de l’élaboration des plans d’aménagement. En outre, pour les concessions forestières avec un Plan d’Aménagement approuvé par le MEDD, le projet pourra intervenir dans les terroirs (ou groupements) de la Zone de Développement Durable pour compléter les actions issues des clauses sociales passées entre les communautés et les concessionnaires.  |
| **Standards miniers et pétroliers** | Pas de jalon spécifique pour les PIREDD |  |  |
| **Aménagement du territoire** | « Guide méthodologique élaboré, accompagné de normes de qualité claires, pour la réalisation du zonage participatif des terroirs villageois ‐ comprenant les terres utilisées et occupées par les communautés locales et les peuples autochtones – et des entités territoriales, dans le cadre des programmes intégrés et sur base des démarches locales de planification déjàréalisées » | Le PIREDD participe à l’élaboration d’un Edit provincial relatif au « processus de planification et d’aménagement pour la gestion durable des ressources naturelles du Mai-Ndombe ». Ce processus porté par le PIREDD Plateaux (WWF), permettra de rendre juridiquement contraignants les différents plans d’aménagement élaborés avec l’appui des PIREDD. Ce processus a été suspendu pendant la campagne électorale et reprendra au deuxième semestre 2019.Le PIREDD a commencé à accompagner l’élaboration des PDD de la Province et des Territoires (discutions sur les grands enjeux de développement et définition des orientations des PDD)Le recrutement des consultants en charge de l’élaboration des 600 PSG de terroirs est finalisé. 10 PSG sont en cours de finalisation.  | Durant la période de rapportage, le projet a été consulté par le Projet Sectoriel CAFI/FONAREDD en charge de l’AT. Le projet a également contacté la Rain Forest Fondation UK afin d’utiliser les données cartographiques dont elle dispose pour plusieurs terroirs dans le Mai-Ndombe. Six mois après la demande, les données n’ont toujours pas été fournie malgré les relances du projet (risque d’incompréhension voir de conflits au niveau des communautés en cas de multiplication des plans…).  |
| **Foncier** | « Guide méthodologique élaboré pour la définition de stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les loisNationales » « Appuyer les communautés locales dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre des programmes intégrés. » | Les protocoles d’accord avec les services techniques des Territoires en charge des affaires foncières sont en cours de signature. | Des PDD/PSG juridiquement contraignants permettront d’améliorer la sécurité foncière des communautés.  |
| **Démographie** | « Stratégie d’appui aux zones des programmes intégrés définie avec le ComitéTechnique Multisectoriel Permanent de la Planification Familiale, sur base de l’analyse des besoins » | Rien à signaler | Les activités sur la démographie sont suspendues dans l’attente de leurs mises en articulations avec un programme sectoriel intervenant dans le Mai-Ndombe. En effet, vu l’enveloppe disponible et l’absence d’expertise au sein de l’Agence Locale d’Exécution dans ce domaine, il n’est pas pertinent pour le PIREDD d’intervenir de manière isolée.  |
| **Gouvernance** | « Renforcer la gestion de l’espace et des ressources naturelles aux divers niveaux de gouvernance territoriale appropriés, au travers de l’opérationnalisation des plateformes de concertation multi-acteurs et multi–sectorielles pertinentes (telles que les Conseils Agricoles Ruraux de Gestion), au mandat élargi, dans le cadre des programmes intégrés » | Création ou redynamisation de 4 CARG de Territoire, de 10 CARG de Secteur et de 68 CLD de terroir.  | Le démarrage du projet est intervenu dans le contexte des campagnes et des élections présidentielles, législatives et provinciales. La situation sécuritaire à Yumbi a entrainé un report de l’élection des députés de ce territoire, ce qui implique un décalage de l’élection de l’exécutif provincial. Cette situation a freiner plusieurs processus comme l’élaboration du PDD Provincial ou de l’édit relatif à l’AT.  |

# GESTION PARTICIPATIVE, GENRE ET GROUPES CIBLES

## III.1 Gestion participative

Le PIREDD intervient en accord avec les principes généraux de la REDD et de la lettre d’intention entre le Gouvernement de la RDC et de CAFI avec notamment une gestion participative et transparente des activités. En prévision de la prochaine du Comité Provincial de Pilotage, deux séances de travail ont eu lieu entre l’actuel Gouverneur de la Province du Mai-Ndombe et l’équipe de l’UC-PIF.

Rappelons par ailleurs qu’en juillet et novembre 2018, deux Comités de pilotages ont été organisés à Inongo avec l’ensemble des parties prenantes (autorités nationales et provinciales, société civile, représentants des peuples autochtones, acteurs privés…). Chacun a été informé et a pu discuter des enjeux et avancées du PIREDD. Les activités ont été discutées dans le cadre de la validation des Plans de Travail Budgétisé Annuel 2018 et 2019. Ces PTBA ont été validés à l’unanimité. Aux échelons inférieurs (Territoires, Secteurs, Groupements, Terroirs), la structuration ou la redynamisation des comités de consultation permettra aux différentes parties prenantes de s’impliquer dans le projet.

Concernant les peuples autochtones qui représentent près de 45 000 personnes (principalement sur les territoires d’Inongo, Kiri et Oshwe), le PIREDD par le truchement de l’ONG OSAPY a lancé des consultations avec les peuples autochtones. Outre la présentation des activités générales du projet, il s’agit de (i) actualiser le Plans en Faveur des Peuples Autochtones qui permettra la réalisations d’une vingtaine de micro-projets (ii) s’assurer de l’intégration des PA dans le système de consultation et de gouvernance soutenu par le PIREDD (iii) traiter les éventuelles plaintes émises par les PA.

## III.2 Aspect genre

Le PIREDD intervient en accord avec les principes généraux de la REDD an matière de participation des femmes. Il vise l’objectif de parité homme-femme dans la mise en place des comités de consultions (CARG et CLD) et s’assure de leur participation dans les différentes activités.

A ce stade de préparation des activités, l’on peut noter que 5 186 femmes sur un total de 15 885 personnes (32%) ont participé à des consultations, formations ou action de sensibilisation organisés par le PIREDD.

En outre, le PIREDD prévoit d’accompagner près de 2000 bénéficiaires dont environ 44% de femmes pour les activités agro-forestières de la première saison culturale (A 2019).

## III.3 Changement de la perception et des attitudes des groupes cibles

A ce stade, le projet n’a pas encore induit des changements de la perception et des attitudes des groupes cibles. Pour parvenir au changement de la perception et attitudes, le projet prévoit d’organiser avant la fin de l’année de cette année 2019 de visites de terrain (par exemple à Ibi Village ou sur les sites du PIREDD Plateaux) afin de démontrer les avantages des plantations d’acacias auprès des communautés locales.

# GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Les instruments de sauvegardes suivants ont été actualisés et sont mis en application par le PIREDD[[1]](#footnote-1) :

* Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ;
* Cadre Fonctionnel (CF) ;
* Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) ;
* Cadre de Gestion des Ressources Physiques Culturelles (PGRPC) ;
* Cadre de Planification en Faveur des Peuples Autochtones (CPPA) ;
* Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP)

Le PIREDD procède à la caractérisation socio-environnementale, étape essentiellement avec le démarrage des activités de terrain. Cette étape détermine la nécessité des études sommaires et/ou approfondies sociales et environnementales jugées utiles en fonction de la sensibilité des composantes socio-environnementales touchées.

Durant le semestre, trois missions de screening socio-environnemental ont été réalisée à Inongo, Kiri et Oshwe dans les sites devant abriter le bâtiment de la coordination du PIREDD/Mai-Ndombe. L’objectif général de la mission consistait à évaluer les risques socio-environnementaux pouvant être générés par les travaux de construction du bâtiment devant abriter le bureau de la coordination du PIREDD/Mai-Ndombe à Inongo et la détermination des instruments spécifiques à produire ainsi que la formulation des recommandations essentielles en termes de gestion socio-environnementale. A cet effet, un rapport a été produit.

En outre, le PIREDD utilise le Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours (MGPR) mis en place dans le cadre du projet parent (cf. site de l’UC-PIF). Durant la période de reportage, les quatre premières plaintes ont été émises à l’encontre du projet. Elle concerne pour deux d’entre elles le recrutement de consultants et des actions physiques pour les deux autres. Trois plaintes ont été traités. Celle restante concerne une demande d’indemnisation suite à un accident de moto d’un partenaire du PIREDD.

Le mécanisme continuera à être déployé sur l’ensemble de la zone d’emprise du PIREDD durant le deuxième semestre 2019.

En outre une mission d’actualisation des priorités de microprojets identifiés dans le Plan en faveur des Peuples Autochtones a été réalisé durant le semestre. En plus la même mission a conduit la structuration de milieu des Peuples Autochtones en vue de leur intégration dans la gouvernance du projet et la sensibilisation sur la gestion des plaintes au sein des communautés Autochtones au travers le Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours.

Le tableau ci-après montre comment les activités du PIREDD sont réalisées en accord avec les normes de sauvegardes socio-environnementales de la CNUCC.

**Tableau : Principes de Sauvegardes de la CCNUCC**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Principes** | **Réalisations** | **Défis** |
| Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l’accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité.(Cancun ; IFC norme 6) | Les activités sont en préparation. Quatre pépinières de palmiers « nains » et un champ de démonstration de différentes espèces de manioc ont été installés sur le Territoire de Kutu.  | A travers ses différents piliers d’intervention, le projet s’efforcera de répondre aux enjeux de protection des forêts et de la biodiversité. Il mobilisera pour ce faire l’instrument des paiements pour services environnementaux (protection des forêts, mises en défens des savanes anthropiques, reboisement…).  |
| Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b) | Préparation du Comité de Pilotage initialement prévu en de juin et reporté au troisième trimestre dans l’attente de l’installation des autorités provinciales récemment élues.Une série d’ateliers, de sensibilisations et de formations ont été organisé auprès de 15 885 personnes depuis le début du projet. Préparation des conventions de collaboration avec les CARG, CLD, services techniques pour leur implication dans la mise en œuvre des activités.Réunions d’échange, de diagnostic participatif et d’obtention du CLIP avec les communautés. | Le PIREDD doit régulièrement informer les parties prenantes sur les avancées et les difficultés rencontrées par le projet.  |
| Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparation justes et équitables d’éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes(IFC norme 4) | Réalisation du screening socio environnemental avant les activités.Le PIREDD utilise le Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours (MGPR) du projet parent. 4 plaintes ont été enregistrés durant le premier semestre 2019.  | Le PIREDD va continuer à déployer le MGPR sur l’ensemble de la zone d’emprise du projet. Les éventuelles plaintes émises par les PA seront traitées avec l’assistance de l’ONG OSAPY. Actualisation du MGPR pour la prise en compte des plaintes sur les Violences Basées sur le Genre (en cours) |
| Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement entre les parties prenantes intéressées(Cancun f ; IFC norme 1) | Le projet encourage les décisions collectives et consensuelle des communautés dans les différentes affectations des retombées qui seront issues du projet.  | S’assurer de la participation pleine et active des populations les plus vulnérables dans les prises de décision et le choix des investissements.  |
| Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l’émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones | Le projet prépare à la structuration des filières agricoles (recrutement du consultant) et la mise en œuvre du Plan en Faveur des Peuples Autochtones  | S’assurer de la durabilité des investissements (structuration des filières, entretien des routes, micro-projets de développement socio-économique etc.). S’assurer du versement des PSE aux communautés qui pourront par ce biais développer leurs propres activités socio-économiques.  |
| Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales(Cancun d) | La participation des différentes parties prenantes lors des sessions de Comité Provincial de pilotage et l’organisation d’ateliers participatifs pour la revue des instruments de sauvegardes. Participation des ONGs locales et nationales en tant que consultant dans la mise en œuvre des activités.Participation active des communautés dans l’obtention de leur CLIP avant le début des activitésParticipation active des communautés dans la sensibilisation Définition des priorités de microprojets par les Populations Autochtones. | La mise en place des comités de concertation (CARG et CLD) aux différents échelons d’intervention du projet (Territoires, Secteurs, Groupement, Terroirs) afin de permettre la participation de chacun.Mise en place du cadre de dialogue entre partie prenante  |
| Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu’ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées(Cancun c ; IFC norme 3,5,7) | L’approche incitative et volontaire dans le choix des cultures et essences dans la mise en œuvre des activités est privilégié.Le projet privilégie l’utilisation de la main d’œuvre locale mais aussi procède à la cartographie participative pour l’affection des activités du projet.Les personnels disposent des contrats respectant les dispositions de la législation congolaise en la matière | Déployer le Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours au plus près des populations afin de détecter rapidement tout manquement du projet.  |

# SUIVI EVALUATION

En vue d’assurer la fonctionnalité du dispositif de suivi-évaluation, le Projet a mis en place une base de données Kobo Collect durant la période sous-revue. Elle permettra aux parties prenantes de suivre régulièrement les progrès réalisés vers les résultats (suivi des pépinières, des superficies agricoles et autres investissements, des réunions et consultations, etc). En outre, le Projet a finalisé la compilation des données relatives aux consultations des bénéficiaires.

Une mission de supervision de la Banque mondiale a été réalisé en juin 2019. L’aide-mémoire de la mission est disponible sur le site de la Banque mondiale.

Rappelons par ailleurs que le PIF a produit un manuel de procédures de suivi-évaluation pour ses différents projets. Ainsi, le suivi-évaluation du PIREDD est assuré à travers (i) la collecte de données provenant de l’ALE et des différents opérateurs (ii) des visites de terrain (iii) les différentes réunions de concertation et de pilotage avec les acteurs.

# GESTION DES RISQUES

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nature du risque | Niveau de risque | Actions entreprises | Responsable |
| Politique et Gouvernance  | Elevé | Echanges réguliers entre les autorités nationales et provinciales ainsi qu’avec la Banque mondiale et l’ALE. Organisation régulière de comités de pilotage.  | BM – UC-PIF - ALE |
| Macroéconomie  | Elevé | Suivi de la situation macroéconomique du pays  | BM  |
| Politiques et stratégies du secteur | Elevé | Appui / contribution à l’élaboration des politiques nationales en lien avec les programmes sectoriels FONAREDD | BM – UC-PIF - ALE |
| Capacités institutionnelles de mise en œuvre et de durabilité | Substantiel | Recrutement de l’ALE, supervision et organisation de mission de suivi. | BM – UC-PIF |
| Arrangement fiduciaires | Substantiel  | Délégation d’une partie substantielle de la gestion des fonds à l’ALE, organisation d’audits internes et externes, recrutement d’un responsable financier BM | BM – UC-PIF - ALE |
| Environnement et Social | Substantiel  | Actualisation et application des outils de sauvegardes socio-environnementales | BM – UC-PIF - ALE |

# ANNEXES

## ANNEXE 1 : Rapport de mission sur le diagnostic agricole du Territoire de Kiri

## ANNEXE 2 : Rapport de mission sur le diagnostic agricole du Territoire d’Inongo

## ANNEXE 3 : Protocole d’Accord entre le PIREDD et les Services Techniques de l’Agriculture du Territoire d’Inongo

1. Les instruments de sauvegarde sont disponibles sur le site de du PIF : http://pifrdc.org/outils\_de\_sauvegarde [↑](#footnote-ref-1)